



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. ESCARPE, L. LACATON, A. CHAMBON, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : V. FRANCOIS donne pouvoir à N. BLADOU
I. DELPON donne pouvoir à A. CHAMBON
M. MAYONOVE

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 12
Votants : 14

Secrétaire de séance : Annie CHAMBON

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2024.
- Approbation du compte financier unique (CFU) de la Commune 2023.
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.
- Approbation du budget primitif 2024 de la commune.
- Subventions aux associations – budget 2024.
- Approbation du compte financier unique (CFU) du Service des eaux 2023.
- Avenant au règlement du service des eaux : compteurs collectifs.
- Tarif de l'eau 2024.
- Approbation du budget primitif 2024 Service des eaux.
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023.
- Maison médicale : modification du projet, plan de financement et demandes de subventions.
- Création d'emploi et mise à jour du tableau des effectifs.
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.
- Effacement de dettes : Service des eaux.
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2024	Scrutin : Unanimité
--	---	--------------------------------

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2024.
Sans observation le PV est soumis à son approbation.

DE_20240307_01	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 COMMUNE.	Scrutin : Unanimité
-----------------------	---	--------------------------------

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	541 060,53			447 213,55	541 060,53	447 213,55
Opérations exercice	481 513,24	949 186,89	1 141 657,49	1 389 427,66	1 623 170,73	2 338 614,55
Total	1 022 573,77	949 186,89	1 141 657,49	1 836 641,21	2 164 231,26	2 785 828,10
Résultat de clôture	73 386,88			694 983,72		621 596,84
Restes à réaliser	166 500,00				166 500,00	
Résultat définitif	239 886,88			694 983,72		455 096,84

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2023 de la Ville de Bretenoux, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

DE_20240307_02	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 - COMMUNE.	<u>Scrutin</u> : Unanimité
----------------	--	-------------------------------

Après approbation du compte financier unique 2023 de la Commune, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -541 060.53 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 447 213.55 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 467 673.65 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 247 770.17 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 166 500.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 239 886.88 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 239 886.88 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 455 096.84 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation de résultat telle que mentionnée ci-dessus.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

DE_20240307_03	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024.	Scrutin : Unanimité
-----------------------	---	----------------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas changer les taux par rapport à 2023, le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation : 10.13 %
- Taxe foncière (bâti) : 40.58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 186.87 %

DE_20240307_04	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024.	Scrutin : Unanimité
-----------------------	---	----------------------------

Après une présentation détaillé du budget primitif principal 2024 de la Commune de BRETENOUX, par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, approuve ce dernier arrêté comme suit :

- o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- o Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 868 389,56 €	1 868 389,56 €
Section d'Investissement	908 686,88 €	908 686,88 €
TOTAL	2 777 076.44 €	2 777 076.44 €

DE_20240307_05	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- BUDGET 2024.	Scrutin : Unanimité
-----------------------	---	----------------------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après examen des dossiers déposés, de verser aux Associations, pour l'année 2024, les subventions telles que figurant ci-dessous étant précisé que les crédits budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Prévisionnel de l'exercice 2024 :

Dénomination de l'association « SPORTIVE »	2024 ATTRIBUTIONS
Entente Vélo Bretenoux/Biars	1 500.00 €
FCBB	3 500.00 €
Gym Volontaire	400.00 €
TTEBB Tennis de table	200.00 €
Cyclo VTT Cère	400.00 €
RCBBV (CRBB RUGBY)	3 500.00 €
EBB Judo	550.00 €
Dynamic Basket HT Quercy	1 500.00 €
SUBACAUSSE	300.00 €

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

ASA Castine	1 500.00 €
Les vieux crampons de la Bourgnatelle	300.00 €
Badminton	300.00 €
Pétanque d'Orlinde	300.00 €
POINTURE 46	1000.00 €
Tir à l'arc	300.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SPORTIVE »	15 250.00 €

Dénomination de l'association « LOISIRS ET CULTURE »	2024 ATTRIBUTIONS
Guidon et calandres Quercynois	300.00 €
Société Pêche-Gaule de la Cère	400.00 €
Amical les vieux guidons quercynois	250.00 €
Comité des Fêtes	7 000.00 €
ANACR	400.00 €
FNACA	400.00 €
1171 ^{ème} SECTION MEDAILLES MILITAIRES	400.00 €
Questions pour un Champion	100.00 €
POLYSONG	300.00 €
Ecole de musique Saint-Céré/Bretenoux/Biars	100.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « LOISIRS ET CULTURE »	9 650.00 €

Dénomination de l'association « SOCIAL ET ENFANCE »	2024 ATTRIBUTIONS
Secours Catholique	500.00 €
Donneurs de sang	150.00 €
Association solidarité TELETHON Bretenoux	500.00 €
Chambre des Métiers	480.00 €
Secours Populaire Français	500.00 €
FASO LOT	200.00 €
Les restos du cœur	200.00 €
APEEB	500.00€
Ass des familles EHPAD les 4 saisons	600.00€
Amicale des sapeur pompiers	300.00€
Ass coop scolaire	1 500.00€
Les croquettes du cœur	100.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SOCIAL ET ENFANCE »	5 530.00 €

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

DIVERS	770.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SPORTIVE »	15 550.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « LOISIRS ET CULTURE »	9 650.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS « SOCIAL ET ENFANCE »	5 530.00 €
DIVERS	770.00€
TOTAL SUBVENTIONS	31 500.00 €

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations telles que mentionnées ci-dessus.

DE_20240307_06	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 SERVICE DES EAUX.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2023 du Service des Eaux de la Ville de Bretenoux, pouvant se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	27 405,22			10 226,02	27 405,22	10 226,02
Opérations exercice	219 529,03	272 152,62	176 478,43	210 328,99	396 007,46	482 481,61
Total	246 934,25	272 152,62	176 478,43	220 555,01	423 412,68	492 707,63
Résultat de clôture		25 218,37		44 076,58		69 294,95
Restes à réaliser	94 500,00	61 127,48			94 500,00	61 127,48
Résultat définitif	8 154,15			44 076,58		35 922,43

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2023 du Service des Eaux de la Ville de Bretenoux, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

DE_20240307_07	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023-SERVICE DES EAUX.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Après approbation du compte financier unique 2023 du Service des Eaux, Monsieur le Maire en rappelle les montants et propose l'affectation de crédit suivante :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -27 405.22 €
 Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 10 226.02 €

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 52 623.59 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 33 850.56 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 94 500.00 €

En recettes pour un montant de : 61 127.48 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 8 154.15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 8 154.15 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 35 922.43 €

Le Conseil Municipal, vote l'affectation de résultat telle que mentionnée ci-dessus.

	AVENANT AU REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX : COMPTEURS COLLECTIFS	<u>Scrutin :</u>
--	--	-------------------------

Monsieur LABAU présente sa proposition d'avenant au règlement du service des eaux compte tenu des différentes demandes pour des immeubles collectifs.

A l'issue de la présentation, des éléments sont à préciser cette décision est donc ajournée.

DE_20240307_08	TARIFS DE L'EAU 2024	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	-----------------------------	---------------------------------------

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de l'eau distribuée en régie, avec effet au 1^{er} janvier 2024 :

- o Abonnement : 65,00 € (65,00 € en 2023),
- o Renforcement : 8,44 € TTC (8,44 € en 2023),
- o Prix du m³ : 1,15€ (1,15 € en 2023).

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

DE_20240307_09	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX 2024.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Après une présentation détaillé du budget primitif 2024 du Service des eaux de la Commune de BRETENOUX, le Conseil Municipal, approuve ce dernier arrêté comme suit :

- o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- o Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	259 111,15 €	259 111,15 €
Section d'investissement	253 595,53 €	253 595,53 €
TOTAL	512 706,68 €	512 706,68 €

DE_20240307_10	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

DE_20240307_11B	MAISON MEDICALE : Plan de financement et demandes de subventions.	<u>Scrutin :</u> Unanimité
------------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que sur les conseils du Département, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment, pour de l'autoconsommation, a été étudié et le coût s'élève à 11 500€ HT.

Monsieur le Maire indique également que le notaire nous a fait part du montant des frais de notaire à hauteur de 3 200€ (la commune bénéficiant d'exonération de certaines taxes).

Il convient donc d'ajuster le plan de financement du projet.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

Le Conseil Municipal, accepte la mise en place de panneaux photovoltaïques et modifie le plan de financement du comme suit :

DEPENSES (HT)	Montants estimés
ACQUISITION	
Acquisition	150 000,00€
frais d'agence	8 000,00€
Frais de notaire	3 200,00€
TRAVAUX	
Travaux intérieurs	17 466,85€
Panneaux photovoltaïques	11 500,00€
TOTAL DEPENSES	190 166,85€

- Arrête les modalités de financement comme suit :

RECETTES (HT)	Dépenses éligibles provisoires	Taux	Montants à solliciter
Etat (DETR)	190 166,85€	50% plafonné à 50 000€	50 000,00€
Région	190 166,85€	25%	47 541,71€
Département (Fast)	190 166,85€	20%	38 033,37€
Autofinancement ou emprunt			54 591,77€
TOTAL RECETTES			190 166,85€

DE_20240307_12	CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.	Scrutin : Unanimité
-----------------------	--	----------------------------

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des promotions internes et avancements de grade pour l'année 2024, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe.

Compte tenu du remplacement d'un agent parti en retraite, il y a lieu de maintenir le poste d'adjoint technique territorial à temps complet vacant en vue d'une nomination sur ce poste.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition du Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois au 07 mars 2024,

Postes	Existants	Pourvus	Vacants
Service Administratif			
- Rédacteur Territorial	1	1	0
- Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet	2	2	0
- Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe à temps complet	2	0	2
- Adjoint Administratif	1	1	0
Service Sanitaire et Social			
- Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps complet	1	0	1

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

Services Techniques			
- Adjoint Technique Territorial			
* Temps non complet 20H00/semaine	1	1	0
* Temps complet	1	0	1
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe			
* Temps non complet 17H30/semaine	1	1	0
* Temps non complet 20H00/semaine	1	0	1
- Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe			
* Temps complet	2	2	0
* Temps non complet 17H30/semaine	0	0	1
- Agent de maîtrise principal à temps complet	6	5	1
- Agent de maîtrise à temps complet	2	0	2

DE_20240307_13	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.	Scrutin : Unanimité
-----------------------	---	----------------------------

En raison de la saison estivale, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent de Adjoint Technique Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures par semaine.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique échelon 1 IB367 et IM366

EFFACEMENT DE DETTES : SERVICE DES EAUX
--

Compte tenu du dossier, Monsieur LABAU souhaite le soumettre à un avocat. Le Conseil Municipal décide d'ajourner la décision.

Questions diverses

S. RODRIGUES indique qu'il y a de gros problèmes de stationnement au niveau du nouveau collège.

Fin de séance : 23h00

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--